

BÂTIR LA MONTÉRÉGIE DE DEMAIN : NOS PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026

Région dynamique, innovante et hautement attractive, elle connaît une croissance démographique soutenue et attire un nombre important de grands projets industriels et économiques. Toutefois, ce développement accéléré s'exerce sur un territoire dont les écosystèmes et les infrastructures de soutien sont déjà fortement sous pression. Aujourd'hui, la notion de capacité de support est au cœur des enjeux d'aménagement et de résilience :

- Des écosystèmes sous tension : La Montérégie détient le triste record de la région hébergeant le plus grand nombre d'espèces en péril au Québec. Avec un couvert naturel résiduel en déclin, la fragmentation des habitats et la perte d'espaces naturels menacent directement la biodiversité et les services écosystémiques.
- Des infrastructures à saturation : L'attractivité régionale met à rude épreuve les infrastructures existantes : approvisionnement et gestion de l'eau, congestion routière accrue, défis d'approvisionnement énergétique et pression sur les services publics.

Continuer à développer la région sans tenir compte des limites écologiques et infrastructurelles met en péril la qualité de vie des Montérégien-ne-s et la viabilité à long terme de notre économie local.

Dans la foulée des démarches déployées en vue des élections provinciales de l'automne 2026 (telles que la campagne Vire au vert), qui fixent les grandes orientations macroéconomiques et réglementaires, ce document propose une lecture résolument régionalisée et ancrée dans les réalités du terrain montérégien. Les priorités présentées dans ce document sont le fruit de la voix du terrain et d'une intelligence collective construite au quotidien. Elles découlent directement :

1. Des échanges du panel d'experts et d'acteurs clés tenu lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA 2026) du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie).
2. Du travail continu de concertation mené sur l'ensemble du territoire par l'équipe du CRE Montérégie, qui a organisé près de 50 activités de concertation au cours de l'année 2025-2026.
3. De la participation de l'équipe du CRE Montérégie à près de 80 activités de concertation complémentaires durant cette même période.
4. De l'engagement soutenu du Conseil d'administration du CRE Montérégie qui, grâce à une veille stratégique constante et à un travail continu d'orientation, veille avec rigueur à faire porter la voix des acteurs du territoire

NOTRE



SYNTHÈSE DES PRIORITÉS RÉGIONALES EN ENVIRONNEMENT :

- **Priorité 1 :** Zéro perte nette et restauration de la biodiversité : relever le défi du seuil critique des milieux naturels
- **Priorité 2 :** Pérennisation et déploiement de l'économie circulaire comme levier de productivité pour les entreprises
- **Priorité 3 :** Gestion intégrée de l'eau face aux extrêmes climatiques : des sécheresses aux inondations
- **Priorité 4 :** Aménagement du territoire, densification intelligente et création de milieux de vie complets (alignement avec les Schémas d'aménagement et de développement des MRC)
- **Priorité 5 :** Développement structurant de la mobilité interrégionale et désenclavement de l'axe Est-Ouest
- **Priorité 6 :** Financement pérenne, adaptation des services et gratuité ciblée du transport collectif local
- **Priorité 7 :** Interconnexion des réseaux cyclables et transition vers la mobilité active utilitaire
- **Priorité 8 :** Soutien au leadership et à l'ambition environnementale régionale : valoriser l'excellence pour niveler les exigences par le haut

NOHADE



1150, SAINT-LAURENT OUEST, LONGUEUIL



450-651-2662



INFO@CREM.QC.CA



PRIORITÉ 1

Zéro perte nette et restauration de la biodiversité : relever le défi du seuil critique des milieux naturels

Bien que la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) soit en vigueur depuis près de 10 ans, la Montérégie subit encore des pertes constantes de milieux naturels, sans compensations suffisantes par la création ou la restauration. La région se trouve sous les seuils de viabilité écologique recommandés par la communauté scientifique qui recommande un minimum de 30% de milieux naturels tous types confondus sur le territoire. Il est urgent d'inverser cette tendance pour préserver notre riche biodiversité et garantir l'accès aux services écosystémiques essentiels (filtration de l'eau, santé publique, régulation thermique).

Éléments de support : Cette priorité s'appuie sur le bilan décennal de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que sur les Plans régionaux des milieux humides et hydriques et naturels (PRMHH et PRMN) des MRC montérégiennes, qui appellent à passer du simple évitement des pertes à une politique active de restauration et d'acquisition foncière soutenu financièrement.





PRIORITÉ 2

Pérennisation et déploiement de l'économie circulaire comme levier de productivité pour les entreprises

Bien que la Montérégie s'impose en leader grâce à sa feuille de route en économie circulaire, le contexte économique fluctuant et les exigences d'augmentation de la productivité imposent un maintien soutenu de l'accompagnement aux entreprises. L'opérationnalisation des 12 stratégies d'économie circulaire (allant de repenser la consommation de ressources à optimiser l'ensemble de leur cycle de vie) constitue le levier par excellence pour renforcer la résilience des entreprises tout en réduisant leurs coûts de matières et d'énergie.

Éléments de support : Cette orientation rejoint les priorités de RECYC-QUÉBEC et de la Stratégie québécoise de développement durable, démontrant que la cartographie des parcs industriels et les synergies inter-entreprises sont des moteurs stratégiques de la transition écologique régionale.

Baisse de l'indice de circularité de l'économie québécoise de 3,5% en 2019 à 2,5% en 2025 (<https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/indice-de-circularite-du-quebec-en-baisse.html>)





PRIORITÉ 3

Gestion intégrée de l'eau face aux extrêmes climatiques : des sécheresses aux inondations

La gestion de la ressource en eau en Montérégie doit désormais répondre à une double menace : la répétition des sécheresses estivales affectant l'agriculture et l'approvisionnement en eau, et la fréquence accrue des pluies diluviennes provoquant des inondations urbaines et le débordement des réseaux pluviaux. Dans ce contexte, les politiques québécoises et régionales doivent être revues pour assurer une réelle gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Devant ces constats, la nécessité d'une analyse publique, indépendante et intégrée via un BAPE générique fait consensus dans la région. Ceci permettrait d'aller de l'avant avec des politiques, financements et actions structurées et cohérentes faire face à ce défi important pour la région.

Éléments de support : Demande collective pour la tenue d'un BAPE sur les pénuries d'eau : <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2026-06-08/l-eau-manque-deja-le-quebec-doit-ouvrir-les-yeux.php?sharing=true>





PRIORITÉ 4

Aménagement du territoire, densification intelligente et création de milieux de vie complets (alignement avec les SAD)

La lutte contre l'étalement urbain et la préservation des terres agricoles et naturelles imposent une révision en profondeur des pratiques d'aménagement. La création de milieux de vie complets (compacts, mixtes et adaptés aux besoins de proximité) doit être au cœur de la révision actuelle des Schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC de la Montérégie, en cohésion avec la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT). En arrimant la densification résidentielle avec les réseaux de transport collectif et la reconversion des espaces vacants ou sous-utilisés, les municipalités agiront simultanément sur la crise du logement, la mobilité durable et la réduction des émissions de GES. Afin d'arriver à des résultats concrets dans nos collectivités, ce travail devra se faire en partenariat avec l'ensemble des paliers gouvernementaux qui selon leurs divers champs de compétences, financement et projets influencent grandement l'aménagement de nos collectivités.





PRIORITÉ 5

Développement structurant de la mobilité interrégionale et désenclavement de l'axe Est-Ouest

En raison du poids démographique considérable de la Montérégie et des prévisions de croissance continue de sa population, le volume de déplacements au sein même de la région atteint un seuil critique. Historiquement focalisé sur les liaisons radiales vers Montréal, le réseau actuel ne répond plus aux besoins quotidiens transversaux sur l'axe Est-Ouest, ce qui alimente une forte dépendance à l'auto-solo.

Éléments de support : Cette priorité résonne directement avec les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les travaux de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui démontrent l'urgence d'implanter des corridors structurants de transport collectif le long des axes de l'A-20, de l'A-30 et du boulevard Taschereau pour désengorger la région.

Les études de planification de futurs projets en matière de transport collectif indiquent que, pour les trois secteurs de la Rive-Sud, ces études et, indirectement, les projets sont repoussés à 2028 et 2029 (<https://lareleve.qc.ca/2026/08/01/transport-collectif-de-grandes-etudes-sur-la-rive-sud-en-2028-et-2029/>).





PRIORITÉ 6

Financement pérenne, adaptation des services et gratuité ciblée du transport collectif local

Les impasses budgétaires actuelles menacent les services d'autobus et risquent de réduire l'accessibilité au transport collectif, repoussant les usagers vers la voiture individuelle. Il est crucial d'adapter l'offre aux besoins réels (navettes pour les cégeps, circuits adaptés aux horaires atypiques) et de promouvoir des incitatifs financiers comme des projets pilotes de gratuité ciblée ou intra-municipale.

Éléments de support : Cette démarche s'inscrit au cœur des revendications de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) auprès du gouvernement provincial pour établir un modèle de financement pérenne et structurel du transport collectif.





PRIORITÉ 7

Interconnexion des réseaux cyclables et transition vers la mobilité active utilitaire

Bien que la Montérégie possède un vaste réseau de voies cyclables, son morcellement et le manque d'interconnexion entre villes limitent son utilisation aux activités récréatives. La mise en place d'un plan régional d'interconnexion (ex. reliant Boucherville et Sainte-Julie) permettra de transformer le réseau en une infrastructure de transport actif utilitaire sécuritaire pour les déplacements quotidiens. Cette vision est portée par Vélo Québec dans sa stratégie pour le vélo utilitaire, visant à accroître significativement la part modale du vélo dans les courts déplacements intermunicipaux.





PRIORITÉ 8

Soutien au leadership et à l'ambition environnementale régionale : valoriser l'excellence pour niveler les exigences par le haut

Les normes et programmes gouvernementaux constituent un plancher minimal qui ne doit pas freiner l'impulsion des territoires désireux d'aller plus loin. Le gouvernement provincial doit instaurer des leviers d'accompagnement et de financement bonifiés pour appuyer les MRC et municipalités qui adoptent des cibles environnementales plus strictes que les exigences provinciales de base (en matière de conservation, d'éco-fiscalité ou de transition énergétique). En soutenant financièrement ces collectivités pionnières, l'État transforme ces régions en laboratoires d'innovation dont les réussites inspireront et entraîneront le reste des collectivités, concrétisant ainsi un véritable nivellement par le haut. Cette approche s'inscrit en droite ligne avec les demandes de décentralisation et de flexibilité formulées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui préconisent des ententes régionales sur mesure pour accélérer la transition écologique.

Éléments de support : Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE) : En restreignant l'autonomie des municipalités à fixer des normes environnementales adaptées à leur territoire, le gouvernement transforme les exigences provinciales en plafond plutôt qu'en plancher. Ces règles devraient pourtant constituer un seuil minimal, laissant aux collectivités la liberté de mieux protéger leurs cours d'eau, leur eau potable et leurs écosystèmes.



Face à la multiplication des grands projets en Montérégie, le modèle d'évaluation au cas par cas a atteint ses limites. Analyser les projets de façon isolée occulte la pression réelle qu'ils exercent collectivement sur un territoire déjà fragilisé. Il est désormais crucial que le gouvernement provincial et les décideurs locaux adoptent une approche globale basée sur la prise en compte des effets cumulatifs. Chaque nouveau projet majeur doit être pensé et analysé en fonction de l'impact combiné sur plusieurs éléments dont la capacité de support de nos écosystèmes, la qualité de nos bassins versants sur la congestion routière ou nos terres agricoles et contribuer à la circularité de notre économie régionale.

Le CRE Montérégie réaffirme son engagement en termes de veille environnementale régionale. Fort de son ancrage sur le terrain, de son dialogue constant avec les partenaires municipaux, économiques et communautaires, et de son rôle d'observateur privilégié de la transformation du territoire, le CRE Montérégie est outillé pour accompagner les décideurs, évaluer les enjeux territoriaux et s'assurer que les choix de développement respectent la viabilité écologique de notre région.

Le CRE Montérégie invite l'ensemble des partis politiques et des candidat·e·s à porter ces priorités régionales et à doter le milieu local des leviers financiers, réglementaires et décisionnels nécessaires pour faire de la Montérégie un modèle de transition socio-écologique résilient et exemplaire.



Gilles Dubois, président du Conseil d'administration du CRE Montérégie



Andréanne Paris, directrice générale du CRE Montérégie